

SORTIE SUR INSCRIPTION PRÉALABLE

Certaines sorties sont limitées en nombre de participant.e.s.

Ceci afin de ne pas surcharger l'activité du guide, ou du fait de contraintes liées notamment à la sécurité, ou pour d'autres raisons indépendantes de notre volonté...

Seul le guide qui propose une sortie décide si celle-ci est faite sur inscription (ou non).

Les sorties concernées sont par exemple celles proposées pour les visites de quartier (de Paris ou autre), les visites de lieux culturels, celles incluant un repas au restaurant, ou encore celles proposées dans d'autres régions...

Dans ce cas, la mention "**EL**" (Effectif Limité à ...) apparait sur les programmes au regard des sorties concernées.

Les personnes désirant participer à une telle sortie devront préalablement s'inscrire auprès du guide ayant proposé ladite sortie, en lui téléphonant ou par l'envoi d'un SMS. Le guide ne prendra plus les inscriptions dès que le nombre fixé sera atteint. De même il refusera les personnes non inscrites se présentant tout de même le jour de la sortie.

Merci de votre compréhension.